



Bordereau de versement

Solde de taxe d'apprentissage 2021

Vous avez choisi de verser le solde de votre taxe d'apprentissage à EPA Hauts-de-France, merci pour votre soutien.

EPA Hauts-de-France figure sur la liste des organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage au titre du Service Public de l'Orientation. (<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Documents-publications/Taxe-d-apprentissage/Taxe-d-apprentissage-dans-la-region-Hauts-de-France>)

Votre structure

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Numéro SIREN :

Contact taxe d'apprentissage au sein de l'entreprise

Nom :

Prénom :

Fonction :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Votre versement

Le solde de votre taxe d'apprentissage est calculé sur la masse salariale 2020 (art. R. 6241-19 du code du travail) et correspond à 13% du montant total de votre taxe d'apprentissage.

Votre masse salariale 2020 : A =

x 0,68% : B =(B = A x 0,68%)

Solde de taxe d'apprentissage de 13% : C =(C = B x 13%)

Montant versé à EPA Hauts-de-France (solde de taxe d'apprentissage – C) :



Votre règlement

□ Par chèque à l'ordre d'EPA Hauts-de-France

Numéro du chèque :

.....

Merci d'envoyer le bordereau accompagné du chèque à :

EPA Hauts-de-France
A l'attention de Marie Bardaille
7 Place Lisfranc
59700 Marcq en Baroeul

□ Par virement

Banque : CIC Nord-Ouest IBAN : FR76 3002 7174 1100 0200 6110 159 BIC : CMCIFRPP

*Merci de retourner le bordereau par mail à Marie Bardaille :
m.bardaille@epa-hauts-de-france.fr*

Suite à la réception de votre versement, nous vous transmettrons un reçu de versement par mail à l'adresse indiquée ci-dessus.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Marie Bardaille : 06.25.52.24.05

Nous vous remercions pour votre soutien.

En versant votre taxe d'apprentissage à EPA Hauts-de-France, vous **aidez, soutenez et accompagnez les jeunes** dans le développement de leurs **projets et leurs compétences.**

